

« Saint-Germain-en-Laye : forteresse sur la route de la Normandie ou résidence ‘comme au milieu de France’ ? », *Saint-Germain, ville militaire. Bull. des Amis du Vieux Saint-Germain*, n° 55, 2018, p. 17-33

Boris Bove (université de Paris 8)

Autant l'avouer d'emblée, Saint-Germain-en-Laye a peu de chances d'avoir été une ville militaire au Moyen Âge. Pour cela, il aurait fallu d'abord qu'il y ait eu une armée permanente, ce qui n'arrive pas avant 1445, et qu'elle ait été une ville, ce qui est douteux avant le XVe siècle. En revanche il y a bien un château depuis 1124, au pied duquel se forme un village à partir du XIIIe siècle. La vraie question serait plutôt de déterminer les fonctions du château, entre défense et résidence, à une époque où la décentralisation sauvage des pouvoirs régaliens a conduit les élites à habiter les châteaux ou à fortifier leur demeure – ainsi Louis VI le Gros faisant construire une grosse tour ronde au cœur du palais de la Cité. Tous les châteaux cumulant ces deux fonctions, la question est de savoir laquelle domine l'autre, et à quel moment.

Le château de Saint-Germain construit dans la première moitié du XIIe siècle ne déroge pas à cette règle, mais les auteurs des deux monographies sur le sujet proposent une lecture contradictoire de la fonction dominante du lieu au Moyen Âge. Georges Houdard insiste sur sa fonction militaire au XIIe, tandis que Cécile Léon le considère comme un manoir de chasse depuis l'origine et affirme qu'il ne devint vraiment une forteresse qu'à partir de 1367¹. Au-delà des effets de balancier de la science historique, qui croire ? Pour y répondre, on s'appuiera sur ces deux monographies, ainsi que sur le dépouillement exhaustif des chroniques et des itinéraires des rois.

La fonction défensive

L'APPARITION DU CHÂTEAU

On sait peu de choses sur la construction du château, qui apparaît soudain au bas d'un acte royal en 1124. Par chance, le projet de Louis VI semble avoir connu un raté qui a donné lieu à un acte en 1122 par lequel il renonçait à son projet de bâtir un château à Charlevanne (actuellement Bougival) et reconnaissait la propriété du lieu au prieuré de Saint-Germain-en-Laye fondée par son arrière-grand-père Robert le Pieux. On peut penser que ce coup d'essai manqué s'est finalement réalisé à Saint-Germain-en-Laye. Si l'acte de 1122 est authentique – ce dont son éditeur doute, sans pourtant le qualifier de faux – il donne un aperçu du projet à

¹ Georges Houdard, *Les châteaux royaux de Saint-Germain-en-Laye, 1124-1789*, Saint-Germain-en-Laye, Mirvault, 1909 et Cécile Léon, *Le château de Saint-Germain-en-Laye au Moyen Âge, XIIe-XIVe siècles*, Saint-Germain-en-Laye, Les Presses Franciliennes, 2008. On lira aussi avec profit Philippe Contamine, « Le rôle du château de Saint-Germain pendant la guerre de Cent Ans », *Bulletin des AVSG*, n° 36, 1984-1986, p. 17-22.

l'origine de la construction du château, car Charlevanne et Saint-Germain ont exactement le même site et la même situation géographique. Dans le préambule de l'acte, Louis VI précise que « disposant des droits régaliens (*disponens jura regni*) en prévision de l'avenir, il a suivi le conseil de faire construire un château fort (*castrum*) au lieu-dit Carolivana, qui protégerait le Parisis contre les ennemis (*quod pagum Parisiensem ab inimicis custodiret*) »².

L'acte met clairement en avant la fonction défensive : le droit de fortifier fait partie des droits régaliens même s'il est usurpé à cette époque par toutes sortes de seigneurs locaux, tandis que la construction est justifiée par la menace des ennemis. En l'occurrence il s'agit moins des turbulents sires châtelains franciliens qui sévissent plutôt au Sud de la région parisienne que du puissant duc de Normandie avec lequel Louis VI est en guerre entre 1109 et 1119. Le traité de Gisors en 1119 entérine un *statu quo* qui laisse présager une reprise rapide des hostilités, ce qui d'ailleurs ne manque pas d'arriver dès 1123.

Pourquoi construire une place forte à cet endroit ? Probablement parce qu'elle est sur une ancienne voie de grand parcours vers la Normandie. Au XVIII^e siècle, la plupart des bœufs consommés à Paris sont acheminés de basse Normandie au marché de Poissy via Mantes et Meulan, puis marchent jusqu'à Paris via Saint-Germain, Port-Marly, Rueil et Neuilly (fig. 1)³. Le marché de Poissy étant attesté depuis Louis VI au moins⁴, il y a fort à parier que la « route basse » de Rouen existe déjà. Saint-Germain est en outre situé au sommet d'un coteau surplombant la Seine, et par conséquent un point de contrôle de son trafic. Cette position stratégique sur les chemins d'approvisionnement de Paris est confirmée par le bourgeois de Paris qui fait figurer Saint-Germain en 1436 parmi les « les villes et châteaux assis autour de Paris, par quoi nul bien ne pouvait venir en la ville de Paris de Normandie ni d'ailleurs, ni pour monter ni pour avaler »⁵.

Mais que protégeait Saint-Germain en 1124 ? L'acte de 1122 évoque « le Parisis », mais la frontière politique avec la Normandie se situe en Vexin à cette époque, tandis que le domaine royal s'étend jusqu'à Mantes. Il s'agit donc bien plus vraisemblablement d'assurer le contrôle des routes qui mènent à Paris, qui n'est pas encore capitale mais accède justement sous le règne de Louis VI à la position de principale ville de résidence des rois⁶. Son fils Louis [VII] y naît en 1116, tandis que ses liens avec l'abbaye de Saint-Denis s'approfondissent à cette époque. L'intérêt de ce roi pour Paris se manifeste aussi par ses interventions seigneuriales dans Paris, qui visent à susciter, sinon accompagner son développement.

Si le lieu a une position stratégique certaine, l'apparence de la construction de Louis VI reste mystérieuse, car le château moderne s'est développé sur ceux de Louis IX et Charles V (fig. 2). Il est peu probable qu'il ait été en bois, puisqu'il figure parmi la liste des « *castra* » de Philippe Auguste en 1202. Il n'est pas certain en revanche que la tour carrée au Nord date du

² Jean Dufour, *Recueil des actes de Louis VI*, Paris, de Boccard, 1992, n° 198.

³ Émilie Cavanna dans Séverine Hurard (sous la direction de), *Île-de-France, Yvelines (78), Saint-Germain-en-Laye, Fort Saint-Sébastien*, INRAP, Rapport de fouilles, 2015, t. IV, p. 330-349 et carte 20.

⁴ William Mendel Newman, *Le Domaine royal sous les premiers Capétiens (987-1180)*, Paris, Librairie du Recueil Sirey.

⁵ Colette Beaune (édité par), *Journal d'un bourgeois de Paris*, Paris, Librairie générale française, 1993, p. 344.

⁶ Olivier Guyotjeannin, « Résidences et palais des premiers Capétiens en Île-de-France », dans Élisabeth Lalou et Jean Chapelot (sous la direction de), *Vincennes, aux origines de l'Etat moderne*, Paris, ENS, 1996, fig. 6.

XIIe siècle. La très relative résistance du lieu à l'épreuve de la guerre donne une idée de sa solidité, tout aussi relative.

LE CHÂTEAU À L'ÉPREUVE DE LA GUERRE DE CENT ANS

La place n'est pas confrontée à la guerre avant la chevauchée d'Edouard III en 1346. Il s'agit de sa troisième expédition en France, dont il revendique la couronne au nom de son grand-père maternel, Philippe le Bel. Il débarque à Saint-Vaast-la-Hougue, pille Caen et la Normandie jusqu'à Rouen, puis remonte la Seine jusqu'à Poissy où il reste bloqué sur la rive gauche, Philippe VI de Valois ayant fait détruire tous les ponts pour l'empêcher de remonter vers la Flandre. Edouard III reste une semaine à Poissy : il feint d'accepter l'offre de bataille du roi de France dans la plaine de Vaugirard mais fait réparer le pont de Poissy et remonte avec son armée vers Crécy, où aura finalement lieu la bataille. Lors de son séjour à Poissy, Saint-Germain est pris et occupé par le Prince Noir, fils du roi d'Angleterre, qui envoie par ailleurs ses coureurs piller les alentours, du port de Neuilly à Bourg-la-Reine (fig. 1)

Philippe VI fait quelques dépenses pour réparer Saint-Germain et le château de Montjoie en 1349, mais n'y remet plus les pieds jusqu'à sa mort en 1350. Son fils Jean II en revanche se marie en 1350 dans le château voisin de Sainte-Gemme à la lisière occidentale de la forêt de Marly⁷, puis séjourne à plusieurs reprises à Saint-Germain en 1351, 1352 et 1353 : le château a donc dû être réparé. Cela n'empêche cependant pas les milices parisiennes d'Etienne Marcel de s'en saisir et de le démolir en 1358, dans le cadre d'une opération de décastillement anti-nobiliaire de l'Île-de-France qui a aussi affecté Trappes, Chevreuse et Palaiseau par exemple⁸.

C'est dans le même esprit de défense en profondeur de la région que Charles V décide de sa reconstruction, tout comme à Vincennes, à Creil, à Melun, à Montargis, à Beauté, mais aussi à Château-Thierry, au Vivier-en-Brie, à Montjoie, à Compiègne, et à Beauquesne. Le roi en profita pour amplifier les défenses du château de Saint-Germain, doté de grands fossés secs, d'une enceinte plus vaste avec machicoulis et guérites, d'un châtelet d'entrée et peut-être d'une tour supplémentaire (fig. 3).

Pour la première fois en effet on a la certitude que Saint-Germain est bien une forteresse, mais elle est loin d'être une ville de garnisons puisqu'elle n'est garnie que de 6 hommes d'armes et 6 arbalétriers, ce qui fait un maximum de 24 hommes en supposant que derrière chaque homme d'arme il y a un gros valet qui combat et un valet qui les sert. L'affranchissement en 1381 de la corvée de guet due au château de Saint-Germain par les villages de Montesson, Bezon, Carrière-Saint-Denis et Houilles laisse penser que la protection du lieu était en partie assurée par des paysans des environs⁹.

Le château est pris en 1417 par les Bourguignons, puis en 1422 par les Anglais et forme un réseau avec ceux de Montjoie et Poissy partageant souvent le même capitaine. La garnison anglaise en temps normal est de 8 lances et 24 archers (soit 48 hommes) qui se partagent entre Montjoie et Saint-Germain. Ce dispositif est perturbé en 1429 par la prise des tours de

⁷ Jules Viard (édité par), *Les Grandes chroniques de France*, Paris, SHF, 1937, t. IX, p. 323.

⁸ Siméon Luce, *Histoire de la Jacquerie*, Paris, Champion, 1894, p. 83-84.

⁹ Abbé Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, Paris, Durand, 1860, t. II, p. 20, 31, 34, 35.

Bethemont et de Montjoie (fig. 1) par l'armée de Jeanne d'Arc, qui envisageait un assaut de la capitale par le Sud, mais l'entreprise fit long feu et le repli de l'armée au sud de la Loire ne permit pas de tenir ces points d'appui¹⁰. Au moment où la pression française se fait la plus forte sur l'Île-de-France, en 1434-1436, la garnison anglaise se monte à 20 lances, 60 archers, plus 60 autres montés, « pour tenir les champs ». Les Français achètent le départ de la garnison anglaise en 1436, mais le château est repris par trahison ; les Anglais quittent la région en 1400, laissant sur place un capitaine qui tourna rapidement français.

Comme on le constate, le château de Saint-Germain a été disputé à maintes reprises, ce qui s'explique aisément par sa position stratégique et sa place dans le réseau des places fortes articulées à Poissy, mais a-t-il jamais offert beaucoup de résistance ? Les chroniques sont très allusives sur le déroulement concret des opérations, mais à trois reprises elles soulignent la facilité avec laquelle on peut se rendre maître du lieu. En 1346, Edouard III, qui ne veut perdre ni hommes ni temps, ne s'attaque qu'aux lieux faiblement défendus : les villes fortifiées de Rouen, Pont-de-l'Arche, Évreux, Mantes ou Meulan échappent ainsi au pillage, de même que la forteresse isolée de Rolleboise près de Mantes¹¹. La fortification de Charles V ne semble pas avoir changé le statut de proie facile que semble avoir le château de Saint-Germain : en 1417, durant la guerre civile, le duc de Bourgogne voyant que l'abbaye de Saint-Denis est bien défendue par les Armagnacs, va s'installer « sans rencontrer d'obstacle » dans la résidence royale de Saint-Germain-en-Laye¹². En 1419, le château tombe aux mains d'Henri V comme la plupart des localités de Normandie et d'Île-de-France que le roi d'Angleterre conquiert avec méthode. Mais certaines places fortes résistent, ainsi Meaux qui ne tombera qu'en 1422 après un siège héroïque de 9 mois qui a fait couler beaucoup d'encre dans les chroniques, tant françaises qu'anglaises. Saint-Germain semble donc avoir été considéré comme une place facile à prendre.

Il semble que cela ait aussi été l'avis des contemporains en temps de paix, si on en juge par les lieux où ils mettent à l'abris ce qu'ils ont de plus précieux. Certes, Charles V entrepose 140 joyaux et 7 livres au château de Saint-Germain en 1379¹³, tandis que Louis de Guyenne, héritier de la couronne, y fait enfermer son épouse en 1415 lorsqu'il prend ses distances avec son encombrant beau-père, le duc de Bourgogne¹⁴. Il n'empêche que l'essentiel du trésor, tant en orfèvrerie qu'en livres, est enfermé au Louvre, à Vincennes et à Melun¹⁵, et c'est dans la forteresse de Meaux que la cour se réfugie durant la Jacquerie de 1358¹⁶.

La force d'une place tient à la profondeur de ses fossés, la hauteur de ses murailles et la taille de sa garnison, autant de données qui nous échappent largement : Charles V fait creuser des fossés de 16 m de large en 1367 mais on ignore leur profondeur, de même que la

¹⁰ Germain Lefevre-Pontalis, « Un détail du siège de Paris par Jeanne d'Arc », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1885, n° 46, p. 5-15.

¹¹ Jean Froissart, *Chroniques*, éditées par Kervyn de Lettenhove, 1867, rééd. Osnabrück, Biblio Verlag, t. IV, p. 421.

¹² Michel Pintouin, *Chronique du religieux de Saint-Denys*, traduit par M.L. Bellaguet, Paris, CTHS, 1994, t. VI, p. 119.

¹³ Qui représentent cependant moins de 4 % des items répertoriés (Jules Labarte, *Inventaire du mobilier de Charles V*, Paris, impr. Nationale, 1879, § 2016-2142, 3394-3413).

¹⁴ Louis Douet d'Arcq (édité par), *Chronique d'Enguerran de Monstrelet*, Paris, 1859, t. III, p. 70.

¹⁵ BnF, Fr. 21444 [1391], 21445 [1391], 21446 [1399].

¹⁶ Colette Beaune (édité par), *Chronique de Jean de Venette*, Paris, Librairie générale française, 2011, p. 169

hauteur des courtines. Mais c'est probablement du côté de la garnison que la mise en défense pèche le plus, car elle semble toujours dérisoire lorsqu'on la connaît. En temps de paix comme en temps de guerre, les contemporains ne semblent donc pas accorder une importance particulière au château de Saint-Germain. En revanche, tout prouve que c'est une résidence très fréquentée dès sa fondation.

La fonction résidentielle

DÈS LES ORIGINES

Poissy est un château royal depuis 1022 et Robert le Pieux (+ 1031) fonda un monastère à Saint-Germain-en-Laye, mais il n'y a aucune trace de résidence royale à cet endroit avant 1124. En revanche le lieu semble avoir été très apprécié de Louis VI qui y signe 3 % de ses actes. Ce score est tout à fait notable compte tenu de l'itinérance structurelle du roi, et place Saint-Germain à égalité avec Laon, Soissons, Senlis, Sens ou Étampes. Il semble que Saint-Germain ait fonctionné dans un premier temps comme un satellite cynégétique de Poissy. Les sources manquent pour en savoir plus sur son statut, mais il est certain que le château devint une résidence très fréquentée dans la seconde moitié du règne de Philippe Auguste, ce qui s'explique sans aucun doute par la conquête de la Normandie et les allers et retours fréquents du roi dans cette province depuis Paris, qui est entre temps devenue capitale. Son itinéraire montre en effet que c'est à partir de la conquête en 1202-1204 que la présence du roi s'intensifie dans l'Ouest. Un relevé de sa présence dans l'Oise, le Val-d'Oise, la Seine-Maritime, l'Eure et le Calvados montre qu'il y est en moyenne 4,6 occurrences par an avant 1202, 15 occurrences par an en 1202-1204, puis 11,6 occurrences par an de 1205 à 1223. Or c'est précisément entre 1202 et 1238 que se multiplient les indices d'aménagement du château en résidence favorite : attestation d'un garde-chasse (1202), de la naissance de Louis [IX] (1214), d'une chapelle castrale (1223), exemption du droit de prise sur les habitants de la paroisse (1228), construction d'une Sainte-Chapelle (1338) et mise en place probable d'une canalisation d'eau sous le règne de Louis IX (attestée avant 1285), captant une source de la forêt de Laye.

Une mise en série de la fréquentation de Saint-Germain-en-Laye dans les itinéraires des rois depuis Philippe Auguste montre, qu'en dépit de variations d'un règne à l'autre, la faveur des rois pour ce lieu ne se dément pas puisqu'on y trouve toujours entre 2 et 9,6 % de leurs occurrences de lieu (fig. 4). Philippe IV le Bel a le score le plus bas, mais il ne faut pas l'interpréter comme un désaveu de Saint-Germain : cela s'explique parce qu'il voue un culte à son grand-père Louis IX, dont il obtient en 1297 la canonisation et à la mémoire duquel il fonde en 1304 un prieuré à Poissy. Il fréquente donc plus Poissy que Saint-Germain, mais les deux résidences fonctionnant en réseau, cela signifie que l'attrait pour cette zone de son domaine reste intact.

Les relations entre Saint-Germain et les rois de France prennent un tour particulier dans la première moitié du XIV^e siècle. À l'attraction suscitée par la mémoire de saint Louis à Poissy et à Saint-Germain à travers la Sainte Chapelle s'ajoute le mythe de fondation que développe l'abbaye voisine de Joyenval, fondée un siècle auparavant par un serviteur de

Philippe Auguste pour le repos de son âme et de celle du roi¹⁷. La légende développée à l'ombre de l'abbaye veut que Clovis ait remporté une victoire sur le roi Conflac à Conflans-Sainte-Honorine grâce à un écu fleudelysé qu'un ermite de la forêt de Marly lui aurait donné après l'avoir reçu d'un ange¹⁸. À la suite de la victoire, Clovis se convertit et fonda l'abbaye de Joyenval. Ce mythe des origines dut plaire à Philippe IV, qui fonda un canoniat à Joyenval en 1300. Il plut encore plus aux Valois ensuite.

Cette évolution, couplée à la crise dynastique de 1328, trouve en effet son aboutissement sous les premiers Valois. Philippe VI apprécie la zone pour ses forêts et y acquiert les châteaux de Retz, Sainte-Gemme et Montjoie qui sont autant de relais de chasse dans la forêt de Marly (fig. 1). Mais si Philippe VI arpente autant les environs, c'est aussi qu'il y puise une légitimité idéologique supplémentaire : il cultive la mémoire de ses saints aïeux en fréquentant beaucoup le prieuré Saint-Louis de Poissy et c'est ce souci de ressourcement aux racines de la légitimité capétienne qui lui fait fréquenter Joyenval, qu'il dote d'un canoniat supplémentaire et « en laquelle il va souvent »¹⁹. Il y fait établir l'abbé comme vicaire perpétuel de la chapelle qu'il a l'intention de fonder au château de Montjoie jouxtant l'abbaye et qu'il vient d'ailleurs de faire reconstruire. Le toponyme de ce château (*Mons Gaudii*), qui fait écho à celui de l'abbaye (*Gaudii Valle*), désigne à l'époque médiévale un tertre, et dans le contexte francilien, le tumulus d'un ancêtre germanique divinisé qui protège le Parisis : Montjoie dérive en effet du francique *Mund-gawi*, qui signifie « protège-pays ». C'est la raison pour laquelle, dans la *Chanson de Roland* au XIIe siècle, l'épée de Charlemagne s'appelle Joyeuse, qu'elle est réputée donner la victoire et qu'elle est associée au cri de guerre « Montjoie-Saint-Denis »²⁰. La forêt de Marly accède donc dans la première moitié du XIVe siècle au statut de géosymbole, c'est-à-dire « un lieu, un itinéraire, une étendue qui, pour des raisons religieuses, politiques ou culturelles prend aux yeux de certains peuples et groupes ethniques, une dimension symbolique qui les conforte dans leur identité »²¹.

C'est d'ailleurs bien ainsi que l'entend Édouard III, qui intègre les armes de France dans son écu dès 1340, à une époque où elles sont associées au royaume plus qu'à la famille capétienne, et affirme dans sa lettre de défi à Philippe VI : « Nous sommes entrez en la terre de Flandre comme seigneur souverain d'icelle, et [avons] passé parmi le pays »²², manifestant par cette déambulation performative, analogue au tour qu'un nouveau seigneur fait de son domaine, qu'il est le légitime héritier de la couronne de France. Les chevauchées anglaises ont évidemment pour but de piller le royaume, mais elles peuvent aussi avoir une dimension idéologique quand l'occasion s'y prête. Lorsque Philippe VI offrit la bataille à Édouard III près de Rouen, ce dernier lui donna rendez-vous sous les murs de Paris, ce qui peut s'apparenter à

¹⁷ A. Dutilleux, « L'abbaye de Joyenval », *Mémoires de la Soc. d'hist. et archéol. de l'arr. de xPontoise*, n° 13, 1890, p. 41-46.

¹⁸ Colette Beaune, *Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard, p. 340-345.

¹⁹ Aline Vallée, *Registres du Trésor des chartes*, 3, *Règne de Philippe de Valois*, Paris, Impr. nationale, 1984, n° 333, 1076, 2994.

²⁰ Anne Lombard-Jourdan, « Montjoie et Saint-Denis ! ». *Le centre de la Gaule aux origines de Paris et de Saint-Denis*, Paris, CNRS, 1989, p. 50-82, 327.

²¹ Joël Bonnemaïson (1981), cité par Émilie Cavanna, *Spatialisation des élites rurales médiévales et modernes dans le Bassin parisien*, thèse Paris I, 2016, t. I, p. 251-254.

²² *Les grandes chroniques...*, *op. cit.*, t. IX, p. 199.

une ordalie sur le lieu même d'où émane la justice royale. Les promesses n'engageant que ceux qui y croient, il se garde bien de les tenir une fois bloqué à Poissy, mais profite de la proximité du géosymbole cultivé par les Valois pour affirmer méthodiquement ses prétentions royales : il fête solennellement l'Assomption de la Vierge « aussi bien ou mieuls que ils fust en Engleterre » dans le prieuré Saint-Louis de Poissy²³, loge dans le château royal, installe son fils le Prince Noir dans celui de Saint-Germain-en-Laye, et fait piller tous les lieux qu'affectionnaient les Valois : la tour de Montjoie bien sûr, le château de Retz, celui de Sainte-Gemme, mais aussi l'abbaye de Longchamp à Boulogne où les filles de l'aristocratie prenaient le voile. Cette agression symbolique est parfaitement perçue par les chroniques contemporaines : toutes signalent la provocation que constituent les fumées d'incendies que Philippe VI peut voir depuis Paris et les *Grandes chroniques* ajoutent :

« les lieux où le roy d'Angleterre et son filz estoient, si estoient lors tenuz et reputez les principaulz domiciles et singuliers soulaz [agrément] du roy de France (...) et resident par l'espace de VI jours es propres maisons du roy et *aussi comme au milieu de France, si comme est Poissy, Saint-Germain en Laye et Montjoie* où il dissipoit, gastoit et despendoit les vins du roy et autres biens »²⁴

Mais la fonction résidentielle, perçue de façon aigüe en 1346, survécut à la fortification du château.

LA FONCTION RÉSIDENTIELLE RÉSISTE À GUERRE DE CENT ANS

S'il y a une rupture nette sous les règnes de Jean II, Charles V et Charles VI dans la fréquentation du lieu, elle s'explique moins par une désaffection pour Saint-Germain que par une rupture dans les habitudes d'itinérance des rois, qui sont désormais sédentaires à Paris (fig. 4). Cette sédentarisation s'accompagne d'une réduction mathématique de la présence dans d'autres lieux. Dans ce contexte, Saint-Germain résiste à un niveau honorable.

Bien sûr, l'exil de Charles VII en 1422 et l'installation de ses successeurs sur la Loire réduit considérablement la présence des rois en Île-de-France, mais il faut noter la résistance de Paris et dans une moindre mesure de Vincennes et Saint-Germain durant cette période alors que les autres résidences franciliennes sont désertées (fig. 4). François I^{er} affirme sa volonté de réinstaller la monarchie à Paris en 1529 mais, fait notable, le retour de Saint-Germain dans les pérégrinations royales est bien plus rapide que celui de Paris qui n'est effectif que sous Henri III.

Surtout, une comparaison sur la longue durée des résidences les plus fréquentées par les rois montre qu'ils font tous des choix qui leur sont propres, tandis que des lieux traditionnels peuvent être désinvestis ou réinvestis selon les circonstances et l'état du patrimoine immobilier, mais qu'il y a une constante à travers toutes ces variations : *tous* les rois résident *toujours* volontiers à Paris, Saint-Germain-en-Laye et Vincennes – encore que cette dernière résidence soit abandonnée à l'époque moderne (fig. 4).

²³ Jean Froissart, *Chroniques...*, *op. cit.*, t. IV, p. 426.

²⁴ *Les grandes chroniques...*, *op. cit.*, t. IX, p. 276.

Avec le recul, on ne peut que constater que, si la fonction défensive du château de Saint-Germain-en-Laye, articulée à ceux de Poissy, Montjoie, Retz et Sainte-Gemme pour tenir la route de la Normandie, est indéniable, de même que l'effort pour rendre la place plus sûre à partir de 1367, la fonction résidentielle domine sans conteste l'usage des lieux du XIIe au XVIe siècle. Cela serait sans grand enjeu historique si la persistance de Saint-Germain dans sa fonction de résidence champêtre des rois n'avait pas résisté aux caprices des souverains, aux destructions de la guerre de Cent Ans et à la détérioration inéluctable des bâtiments. La présence de belles forêts ou la proximité de Paris n'expliquent pas tout, car c'est le cas de la plupart des résidences royales en Île-de-France. La résistance analogue de Vincennes incitant à la comparaison, on peut faire l'hypothèse que le succès de ces lieux tient à ce que saint Louis les a fait entrer dans la mythologie de son âge d'or, rappelée par les deux Saintes Chapelles, et que le succès final de Saint-Germain sur Vincennes est peut-être lié à son assimilation au cœur symbolique de la France durant la guerre de Cent Ans, idéologie qui est vulgarisée par tous les manuels historiques à l'aube du XVIe siècle.

Annexes

FIG. 1 – CARTE DU SITE ET DE LA SITUATION DU CHÂTEAU DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

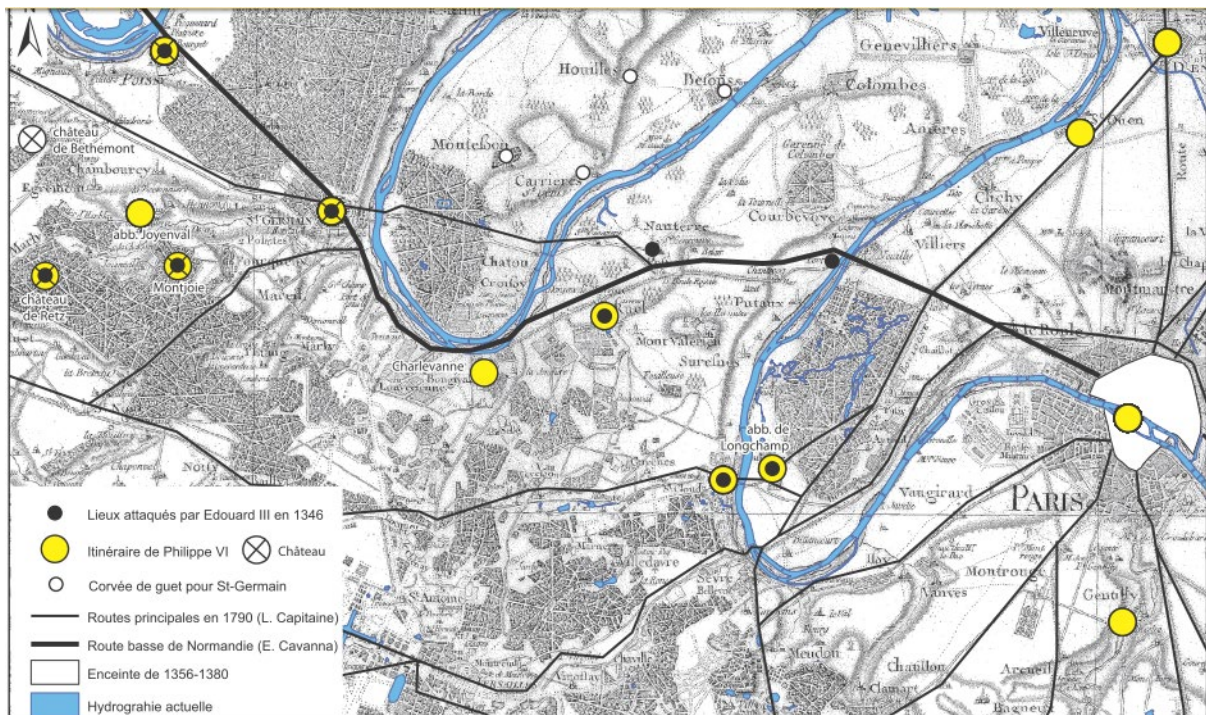


FIG. 2 – LES VESTIGES DU CHÂTEAU AVANT 1367 (D’APRÈS C. LÉON, FIG. 92)

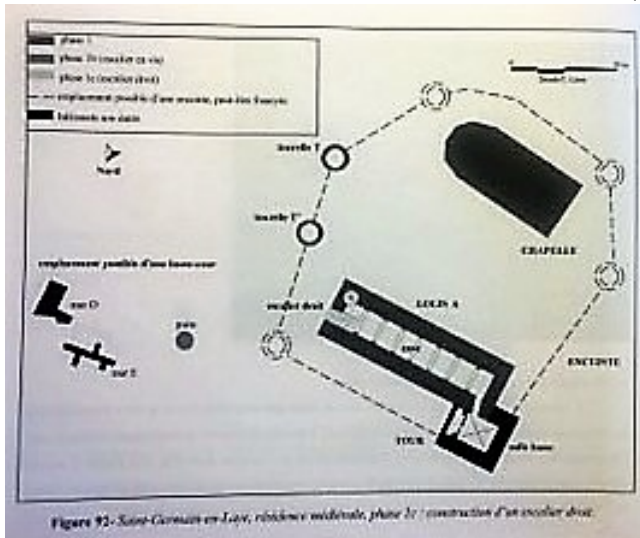


FIG. 3 – HYPOTHÈSE DE RESTITUTION DU CHÂTEAU APRÈS 1367 (D’APRÈS C. LÉON, 4E DE COUV.)

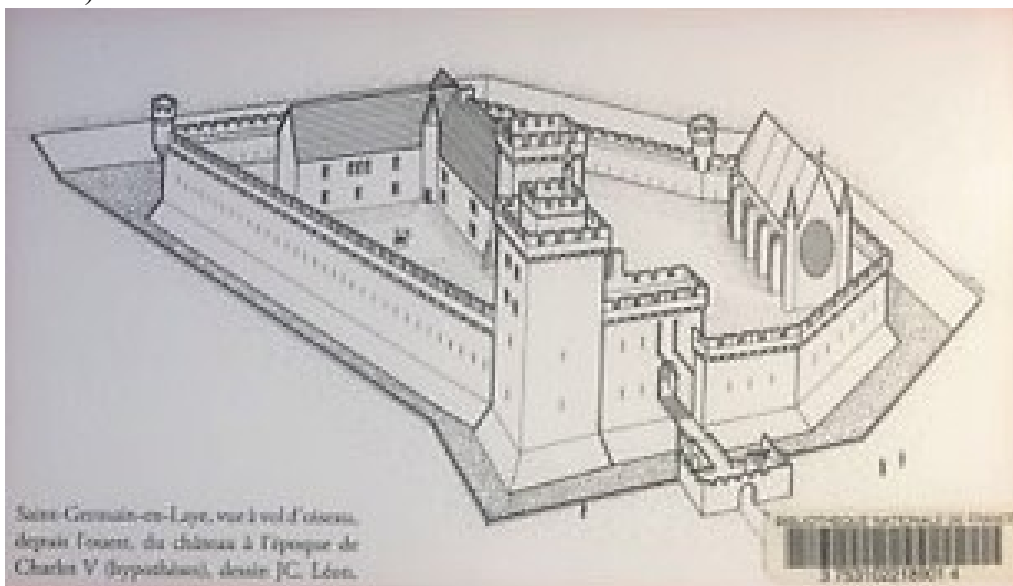


FIG. 4– STATISTIQUE DE FRÉQUENTATION DES PRINCIPALES RÉSIDENCES ROYALES (XIII^E-XVI^E SIÈCLES)

Méthodologie statistique : le corpus de dates/lieux dans les itinéraires étant variable d'un règne à l'autre, on a raisonné en pourcentage d'occurrences de lieu par règne, en éliminant les dates/lieux sans quantième dès lors que le lieu est déjà attesté par une date avec quantième. Les lieux les plus fréquents ont été déterminés en croisant les lieux avec le plus d'occurrences *et* les lieux qui reviennent régulièrement dans l'itinéraire du roi, le seuil statistique variant d'un corpus à l'autre (les lieux retenus ont *a minima* plus de 1% des occurrences et 30% des années du règne).

Corpus : Philippe II (règne de 1180 à 1223, 44 années, 1535 occ., 129 lieux, les lieux les plus fréquentés ont >1,6% des occ. & 34% des années) ; Louis IX (1226-1270, 40 années sans 1349-1353, 750 occ., 106 lieux, >2% & 35%) ; Philippe III (1270-1285, 15 années, 274 occ., 88 lieux, >1,8% & 33%) ; Philippe IV (1285-1315, 30 années, 3707 occ., 512 lieux, >1,9% & 53%) ; Louis X (1,5 années, 301 occ., 86 lieux, >1,7% & 33%) ; Philippe V (7 années, 819 occ., 157 lieux, >2,3% & 57%) ; Charles IV (7 années, 656 occ., 232 lieux, >2,4% & 71%) ; Philippe VI (1328-1350, 23 années, 3481 occ., 457 lieux, >1,4% et 60%) ; Jean II (1350-1364, 7 années sans 1357-1364, 1087 occ., 154 lieux, >1% & 42%) ; Charles V (1363-1380, 18 années, 3833 occ., 106 lieux, >1% & 42%) ; Charles VI (1380-1422, mais seulement 21 années comptées, sans 1400-1422 où le roi est fou et sédentaire à Paris, 4045 occ., 295 lieux, >1,5% & 42%) ; Louis XI (1461-1483, 23 années, 5036 occ., 554 lieux, >2,1% & 30,4%) ; Charles VIII (1483-1498, 16 années, 3255 occ., 335 lieux, >1,3% & 31%) ; Louis XII (1498-1515, 18 années, 2878 occ., 226 lieux, >6,8% et 55%) ; François I^{er} (1515-1547, 33 années, 8028 occ., 736 lieux, >1,2% & 33%) ; Henri II (1547-1559, 13 années, 4210 occ., 354 lieux, >16j par an) ; Henri III (1574-1589, 9 années, 3145 occ., 197 lieux, >139j par an).

Sources : Philippe II (Charles Samaran C. et alii, *Recueil des actes de Philippe Auguste, roi de France*, Paris, Impr. nationale, 1916-1966). Louis IX et Philippe III : Léopold Delisle et Natalis de Wailly, *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, Paris, Douniot, 1855-1904, t. XXI, p. I-lII et 406-512. Philippe IV : Élisabeth Lalou, *Itinéraire de Philippe IV le Bel*, Paris, De Boccard, 2007, t. II. Louis X, Philippe V et Charles IV : données gracieusement fournies par Olivier Canteaut à partir de l'édition en cours de leurs actes. Philippe VI : Jules Viard, « Itinéraire de Philippe VI de Valois », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, n° 74, 1913, p. 73-128 et 525-619 et n° 84, 1923, p. 166-170. Jean II : Ernest Petit, *Séjours de Jean II (1350-1356)*, *Bulletin historique et philologique*, 1896. Charles V : Ernest Petit, *Les séjours de Charles V (1364-1380)*, *Bull. du comité, section d'histoire et de philologie*, 1887. Charles VI : Ernest Petit, *Séjours de Charles VI (1380-1400)*, *Bull. du comité, sec. d'hist. et de phil.*, 1893. Louis XI : Joseph Vaesen et alii, *Lettres de Louis XI*, Paris, Loones, 1909, t. XI, p. 3-236. Louis XII (François Maillard, « Itinéraire de Louis XII (1498-1515) », *Bull. philolog. et hist. du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1979, p. 171-206. Charles VIII (Ernest Petit, « Les séjours de Charles VIII (1483-1498) », *Bull. philolog. et hist.*, 1896, p. 629-690). François I^{er} (Paul Marichal, *Catalogue des actes de François I^{er}*, Paris, CNRS, 1905, t. VIII). Henri II (Marie-Noëlle Baudouin Matúsaek, *Catalogue des actes de Henri II*, Paris, CNRS, 1990). Henri III (Pierre Champion et alii, *Lettres de Henri III, roi de France*, Paris, SHF, 1953-2012). La hiérarchie des séjours pour François I^{er}, Henri II et Henri III se fonde sur Monique Chatenet, *La cour de France au XVI^e siècle. Vie sociale et architecture*, Paris, Picard, 2002, tabl. 4 à 7. Certains itinéraires sont consultables en ligne sur <https://cour-de-france.fr>.

Rois	Philippe II	Louis IX	Philippe III	Philippe IV	Louis X	Philippe V	Charles IV	Philippe VI
Paris	31,1	25,7	37,6	18,7	4,3	16,1	2,4	17,1
Vincennes	0,2	6,7	5,8	4,9	24,9	8,9	7,5	14,8
Saint-Germain-en-Laye	6,5	5,2	5,5	2,2	4	9,6	2,3	6,0
Blois	0	0	0	0,1	0	0	0	0,02
Fontainebleau	7,2	2	0,7	2,6	0,3	1	0,5	1,1
Lyon	0,1	0,1	0,3	0	0	1,2	0	0,1
Compiègne	7,4	2,9	0,4	0,8	6	1,3	0,2	0,7
Melun	5,7	5,2	2,2	0,8	0	0,5	0	0,6
La Riche (Montil-lès-Tours)	0	0	0	0	0	0	0	0
Amboise	0	0	0	0	0	0	0	0
Poissy	0,3	0,3	1,1	3,5	0,7	2,7	4,7	3,7
Senlis	1,6	1,6	0,7	1,5	2	0	0,1	0,3
Tours	0,2	0,5	0,7	0	0	0,1	0,5	0,1
abb. Saint-Denis	0	1,3	1,5	0,8	1,7	1,3	0,8	0,9
Villers-Cotterêts	0,1	0,3	0	0,5	1,3	0,1	1,7	0,9
abb. Maubuisson (St-Ouen-l'Aumône)	0	2,5	0	2,2	0,7	2	1,1	3
Orléans	0,7	0,9	1,1	0,4	0,7	0	2	0,4
Pontoise	0,4	4,5	0,7	1,9	1	1	1,1	0,3
abb. Royaumont (Asnières-sur-Oise)	0	5,1	0,7	1,3	0	0,9	0,9	0,6
Fleurines	0	0	0	0,5	1	1	4,3	2
Corbeil	0,2	2,3	1,8	0,9	0	1	0,3	0,3
Pont-Sainte-Maxence	0	0	0	0,7	2	0	0,5	4,5
Saint-Ouen	0	0	0	0,3	0,3	0,1	0	0,2
Becoiseau (Mortcerf)	0	0	0	0,5	3,3	0,5	1,2	0,8
Anet	3,1	0,1	0	0,05	0,3	0	0,8	0,1
Mantes	3,0	0,4	0	0	0	0,4	0,5	0,02
abb. Longchamp (Boulogne-Billanc.)	0	0	0	0,6	0	3,5	0	0,1

Saint-Germain-lès-Arpajon	0,0	0	0	0	0	2,3	0,1	0,5
Retz et Sainte-Gemme (Feucherolles)	0,0	0	0	0	0	0	0	1,4
La Fère	0	0	0	0	0	0	0	0
Angouleme	0	0	0	0	0	0	0	0

Rois	Jean II	Charles V	Charles VI	Louis XI	Charles VIII	Louis XII	François I	Henri II	Henri III	Moy. MA	MOY. totale
Paris	52,6	60	47,6	4,4	8,6	6,8	15,4	14,8	53,3	25,1	24,5
Vincennes	3,0	14,9	5,1	0,0	1,3	0,9	0,8	0,0	0,2	7,5	5,9
Saint-Germain-en-Laye	1,8	2,2	2,0	0,0	0,5	0,8	9,6	16,7	5,2	3,7	4,7
Blois	0	0	0	0,3	0,9	35,8	3,4	5,1	5,9	0,1	3,0
Fontainebleau	1	0	2,5	0	0	0	8,2	14,6	3,2	1,5	2,6
Lyon	0,2	0	0,2	0,9	9,6	15,6	4,1	0,4	2	1,0	2,0
Compiègne	0,5	0,5	4	0	0,3	0,3	2	4,1	0	1,9	1,8
Melun	0	4,4	6,6	0	2,1	1,5	0,3	0,2	0,1	2,2	1,8
La Riche (Montil-lès-Tours)	0	0	0	14,6	10,3	1,1	0,2	0	0	1,9	1,5
Amboise	0	0	0	8,4	10,4	0,06	4,6	1,3	0,5	1,4	1,5
Poissy	1,7	0	0,1	0	0,7	0,3	0	0	0	1,5	1,2
Senlis	0,3	3,4	2,1	2,1	0,7	0,2	0,1	0,1	0	1,3	1,0
Tours	0	0	0,6	6,7	4,4	0,7	0,2	0,1	0,16	1,1	0,9
abb. Saint-Denis	1,7	1,1	1,5	0,2	0,4	0,3	0,3	0,2	0	1,0	0,8
Villers-Cotterêts	0	0,1	0,1	0	0	0,03	1,2	6,6	0,5	0,4	0,8
abb. Maubuisson (St-Ouen-l'Aumône)	0,2	0,5	0,6	0	0	0	0	0	0	1,0	0,8
Orléans	0	0	0,8	2,6	1,3	0,8	0,1	0,1	0,06	0,8	0,7
Pontoise	0,1	0,1	0,2	0,1	0,3	0,1	0	0,02	0	0,9	0,7
abb. Royaumont (Asnières-sur-Oise)	0,2	0,2	0,1	0	0	0	0	0	0	0,8	0,6
Fleurines	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0,8	0,6

Corbeil	1,1	0,03	0,4	0,06	0,4	0,06	0,3	0,1	0,06	0,7	0,5
Pont-Sainte-Maxence	0,1	0,1	0	0,1	0	0	0	0	0	0,6	0,5
Saint-Ouen	5,4	0,2	0,3	0	0	0	0	0	0	0,5	0,4
Becoiseau (Mortcerf)	0,4	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0,4
Anet	0	0	0	0,04	0	0	0,1	1,7	0,03	0,3	0,4
Mantes	0,3	0,2	0,3	0,06	0	0	0,1	0,1	0	0,4	0,3
abb. Longchamp (Boulogne-Billanc.)	0,1	0,1	0,1	0	0	0	0	0	0	0,3	0,3
Saint-Germain-les-Arpajon	1,2	0	0	0	0	0	0,01	0	0,03	0,3	0,2
Retz et Sainte-Gemme (Feucherolles)	0,01	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1	0,1
La Fère	0	0	0	0	0	0	1,2	0	0	0,0	0,1
Angoulême	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0,0	0,1